

Délibération n°2021-01-07

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : conventions de mandats avec les communes

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	81
Pouvoirs	15
Votants	96

L'an deux mille vingt et un, le 25 février et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 février 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Bredèche Robert	à	Pierre Chevalier
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Faugeron Guy	à	Philippe Roche	Gruat Xavier	à	Pierre Chevalier
Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Nirelli Catherine	à	Philippe Brugère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Ribeiro Sophie	à	Céline Parrain
Saugeras Jean-Pierre	à	Aubessard Anne-Marie	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Laurent Nathalie ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-01-07

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210225-2021022607-DE

Le président rappelle qu'à l'issue du conseil communautaire du 18 mai 2017, la Communauté de Communes et les collectivités compétentes en matière de gestion d'eau potable (communes ou syndicats) situées sur son périmètre ont décidé de réaliser une étude de « diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable » à l'échelle de l'intercommunalité.

En 2019, les 36 collectivités concernées compétentes en matière de gestion d'eau potable (communes ou syndicats) ont d'ailleurs délibéré pour entrer dans la démarche.

Cette étude doit permettre :

- d'avoir une représentation la plus complète de l'état et du fonctionnement des systèmes existants d'alimentation en eau potable (phase 1 : diagnostic),
- d'étudier les différents scénarios d'aménagements sur ces réseaux (phase 2 : scénarios d'optimisation),
- puis d'envisager un programme pluriannuel de travaux afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers (phase 3 : programme opérationnel).

Ce schéma constitue un véritable outil « d'aide à la décision » pour les élus du territoire en matière de gestion d'eau potable pour les années à venir.

Le démarrage de l'étude est présenté officiellement le 18 janvier 2021 au Comité de Pilotage en présence du bureau d'études retenu le 23 octobre 2020 (groupement ARTELIA / IMPACT CONSEIL), du sous-préfet d'Ussel, des prescripteurs et partenaires financiers.

HCC ne disposant pas de la compétence « eau », celle-ci étant exercée par les communes ou syndicats du territoire, la poursuite du projet nécessite une « régularisation comptable » avec la mise en place de « conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage » entre les parties.

Par ces conventions, les collectivités compétentes, Maîtres d'Ouvrages, confient à HCC la réalisation de l'opération de « diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable ».

HCC agit en qualité de « Maître d'Ouvrage délégué » qui réalise, pilote et coordonne l'opération pour le compte des collectivités compétentes.


Par ces conventions, les collectivités compétentes en matière de gestion d'eau potable (communes ou syndicats) confient à HCC les études et travaux suivants :

1	Amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique
2	Etude : état des lieux, proposition de scénarios de restructuration et d'optimisation, programme opérationnel, PGSSE

Ces conventions ont pour objet de définir les conditions d'intervention de HCC et d'exposer les engagements réciproques des parties.

Délibération n°2021-01-07



Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210225-2021022607-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mandats à intervenir entre les collectivités compétentes en matière de gestion d'eau potable (communes ou syndicats) et Haute-Corrèze Communauté.

A l'unanimité	
Votants	96
Pour	96
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 25 février 2021

Le président,
Pierre Chevalier

